



Date de dépôt : 12 février 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Jean-Marie Voumard : Respect de la signalisation lumineuse par les cyclistes : bilan et questions**

En date du 24 janvier 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La mobilité douce est une priorité pour le canton de Genève et de nombreuses infrastructures ont été mises en place pour favoriser l'utilisation du vélo, notamment l'installation de feux de circulation spécifiques pour les cyclistes.

Toutefois, il est fréquemment observé que ces derniers ne respectent pas toujours la signalisation, ce qui peut compromettre la sécurité des usagers de la route et des piétons.

Afin de mieux comprendre la situation et d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle, il serait pertinent d'obtenir des informations précises concernant le respect des feux de circulation pour cyclistes du canton.

Dès lors, je me permets de déposer les questions ci-dessous et je remercie d'avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera :

- Combien d'amendes d'ordre ont été délivrées pour non-respect des feux de circulation par les cyclistes, par année, depuis 2020, et ce, pour tous les services confondus (polices municipale et cantonale) ?*
- Quel est le nombre total de feux de circulation destinés aux cyclistes actuellement dans le canton de Genève ?*
- Quelles mesures sont envisagées ou mises en œuvre pour renforcer le respect des feux de circulation par les cyclistes du canton ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les réponses du Conseil d'Etat aux différentes interrogations que contient la présente question écrite urgente sont les suivantes :

Combien d'amendes d'ordre ont été délivrées pour non-respect des feux de circulation par les cyclistes, par année, depuis 2020, et ce, pour tous les services confondus (polices municipale et cantonale) ?

Les codes des infractions en lien avec le non-respect des feux de circulation par les cyclistes figurant dans le barème de taxation relatif aux contraventions sont les suivants :

- 615.1, « ne pas observer un signal lumineux »;
- 615.2, « ne pas observer un signal à feu clignotant alternativement ou un signal à feu clignotant simple ».

Le nombre d'amendes d'ordre délivrées à des cyclistes par la police cantonale depuis 2020 pour ces infractions s'élève à :

Emetteur	Année d'infraction				
	2020	2021	2022	2023	2024
Police cantonale	505	379	485	447	375

En revanche, en ce qui concerne les amendes délivrées par les polices municipales, les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous ne tiennent compte que des amendes d'ordre impayées transmises au service des contraventions par les communes, au terme du délai de paiement. En effet, les amendes d'ordre payées directement auprès des communes ne sont pas connues du service des contraventions.

Emetteur	Année d'infraction				
	2020	2021	2022	2023	2024
Polices municipales	125	113	92	114	127

Quel est le nombre total de feux de circulation destinés aux cyclistes actuellement dans le canton de Genève ?

Le nombre total de feux de circulation destinés aux cyclistes dans le canton de Genève s'élève à 699.

Quelles mesures sont envisagées ou mises en œuvre pour renforcer le respect des feux de circulation par les cyclistes du canton ?

L'unité routière de la gendarmerie met en œuvre chaque année entre 4 et 6 opérations ciblées visant à renforcer la prévention routière et également la répression des infractions commises par des cyclistes.

Parallèlement, un nombre équivalent d'opérations est dédié à la mobilité électrique à deux roues, couramment désignée sous le terme d'e-mobility (e-bike lent et rapide, e-trottinette, etc.).

En complément, un thème mensuel axé sur la sécurité routière est défini pour l'ensemble des unités de la gendarmerie, avec une attention particulière portée au respect de la signalisation lumineuse par les cyclistes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET